



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Candidat au DAEU: *une aide régionale de 1 000 € maximum*

La Région encourage celles et ceux qui préparent le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

VOUS RÉSIDEZ EN ÎLE-DE-FRANCE ET VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE EN FORMATION DAEU ?

La Région s'investit à vos côtés et vous propose une aide de **1 000 € maximum**.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

L'aide est attribuée à titre individuel sous conditions :

- Résider en Île-de-France ;
- Être admis(e) en formation DAEU en Île-de-France ;
- Être retenu(e) dans le cadre de l'appel à candidatures de la Région.

Les personnes en recherche d'emploi ou en activité sont éligibles à cette aide régionale.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de l'aide, il suffit de déposer votre candidature en ligne sur la plateforme régionale : <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE MA CANDIDATURE ?

- Une copie d'une pièce d'identité ;
- Un certificat de scolarité mentionnant votre inscription en DAEU ;
- Un justificatif de domicile (ou une attestation d'hébergement) en Île-de-France de moins de 3 mois ;
- Un RIB à votre nom et prénom.

Contact :
daeuf@iledefrance.fr

Plus d'informations :
www.iledefrance.fr/daeuf